

**Séance du 6 MAI 2015**

Date de la convocation : 23/04/2015

L'an deux Mil Quinze et le 6 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 11

Votants : 8

Présents : 8

Exprimés : 8

Représentés : 0

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Présents : Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Madeleine PEYRAT, Olivier DESMAISON.

Absents excusés : Thierry CAUX, Benoît DESCOMPS, Jean-Pierre LUCON.

A été nommé secrétaire : Yoan PASCAREL

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **VENTE BATIMENT ECOLE**

Mr le Maire évoque la situation de l'ancienne école qui est fermée depuis 1997. Le bâtiment se dégrade et le budget de la commune ne permet pas d'envisager sa réfection. Il propose de mettre en vente ce bâtiment. Une consultation de la population avait été évoquée lors d'une précédente réunion. Il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour savoir si cette consultation aura lieu. Après dépouillement des bulletins, 8 voix sont contre cette consultation. Mr le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cette vente.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- ⇒ La vente de l'ancienne école,
- ⇒ La consultation du Service des Domaines et d'agents immobiliers pour une évaluation du bâtiment.

### **LOCATION IMMEUBLE FANTHOU :**

#### **AVENANT DE PROROGATION AU BAIL DE COURTE DUREE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Que le bail de courte durée concernant l'immeuble abritant l'épicerie et le snack, appartenant à Mr et Mme FANTHOU Louis, usufruitiers, et Mmes GAUTHIER Annie et FANTHOU Sylvie, nues-propriétaires, se termine le 30 avril 2015.
- Qu'une entrevue entre les propriétaires et les représentants de la commune a abouti à une prorogation du bail d'une durée de 13 mois, en application de la loi Pinel,
- Que la réunion du conseil municipal en date du 7 janvier 2015 a validé cette proposition.

Il précise que les conditions de location restent inchangées, à savoir : montant du loyer pour la commune : 700 €/mois dus à la famille Fanthou, montant du loyer pour l'épicerie : 400 €/mois et montant du loyer pour le snack : 300 €/mois, tous deux dus à la commune.

Il demande aux membres présents de délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'**accepter** l'avenant de prorogation au bail de courte durée.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr le Maire :

- A conclure et à signer l'avenant de prorogation au bail de courte durée avec la famille Fanthou,
- De prendre toutes décisions et d'effectuer toutes signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

### **LOCATION EPICERIE : AVENANT DE PROROGATION AU BAIL DE COURTE DUREE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Que le bail de courte durée concernant l'épicerie, louée par la commune à la SARL PASCAREL, se termine le 31 mai 2015.
- Qu'un avenant de prorogation au bail de courte durée a été signé entre les propriétaires Fanthou/Gauthier et la commune pour une durée de 13 mois.
- Que les conditions de location restent inchangées.  
Il demande aux membres présents de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- De proroger le bail de la SARL PASCAREL, pour la partie « Epicerie », de l'immeuble Fanthou/Gauthier, à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2015, pour une **durée de 12 mois**, soit du 1<sup>er</sup> Juin 2015 au 31 Mai 2016
- Que le loyer reste inchangé : 400 € net par mois, taxes et charges en sus.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr le Maire :

- A conclure et à signer un avenant de prorogation au bail professionnel de courte durée avec la SARL PASCAREL,
- De prendre toutes décisions et d'effectuer toutes signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

### **LOCATION SNACK : AVENANT DE PROROGATION AU BAIL DE COURTE DUREE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Que le bail de courte durée concernant le snack, loué par la commune à Mr Benour Salam, se termine le 30 Juin 2015.
- Qu'un avenant de prorogation au bail de courte durée a été signé entre les propriétaires Fanthou/Gauthier et la commune pour une durée de 13 mois.
- Que les conditions de location restent inchangées.  
Il demande aux membres présents de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- De proroger le bail de Mr Salam BENOURE, pour la partie « Snack », de l'immeuble Fanthou/Gauthier, à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2015, **pour une durée de 12 mois**, soit du 1<sup>er</sup> Juin 2015 au 31 Mai 2016
- Que le loyer reste inchangé : 300 € net par mois, taxes et charges en sus.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr le Maire :

- A conclure et à signer un avenant de prorogation au bail professionnel de courte durée avec Mr Salam Benour,
- De prendre toutes décisions et d'effectuer toutes signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

### **REEXPERTISE : PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE**

Dans le cadre de la réexpertise du village de Saint-Robert pour le label des « Plus Beaux Villages de France », l'entretien s'est déroulé le 28 avril 2015 avec le délégué général. La commission statuera les 19 et 20 Juin 2015.

### **REPORTAGE FR3**

Dans le cadre de l'émission « Météo à la carte », une équipe de FR3 régionale a tourné un reportage toute la journée dans le village de Saint-Robert. La séquence sera diffusée autour du 20 mai.

### **CLOCHER DE L'EGLISE**

De nombreux choucous ont colonisé le clocher de l'église et il faudrait procéder à un nettoyage de ce lieu.

### **CEREMONIE DU 8 MAI**

Elle aura lieu à 10 heures en présence de la Fanfare de Juillac avec le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

### **JOURNEE DE NETTOYAGE**

Elle a eu lieu le 18 avril. Des élus entourés de bénévoles se sont déployés dans le village pour assurer un entretien et un nettoyage approfondi des rues et des places du village.

### **ANNIVERSAIRE 30 ANS DU JUMELAGE**

St Robert reçoit pendant le week-end de l'Ascension les allemands d'Oberreichenbach à l'occasion des 30 ans du Jumelage.